

**Compte-rendu de la réunion
du CONSEIL MUNICIPAL
du JEUDI 11 OCTOBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 11 octobre, 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sur la convocation qui lui a été adressée le 7 octobre 2018, sous la présidence de Michèle PANNIER, Maire.

Étaient présents : Michèle PANNIER, Francis RAVION, Jean-Marie DARGENT, Eveline DION, Francis BALENGHIEN, Fabienne BENOIST, Claude MAUROUX, José PANNIER, Alain FAYOLLE, Yoann SIMARD, Lionel SIMARD et Alain COQUART formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Benoit LAMOTTE à José PANNIER et Antoinette REGNAULT à Michèle PANNIER

Absent : Marc JACOB

Secrétaire : Fabienne BENOIST

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 03 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

SDESM : MARCHÉ DE MAINTENANCE 2018-2022 et CHOIX D'UN INTERLOCUTEUR :

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que le SDESM a ouvert une procédure d'appel d'offres pour le marché de maintenance de l'éclairage public 2018 – 2022. Le Conseil doit se prononcer avant le 15 octobre 2018 sur le choix des options auxquelles la commune souhaite souscrire.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

DECIDE de ne prendre aucune option pour le prochain marché 2018 2022

DESIGNE Madame le Maire comme interlocuteur direct avec le prestataire qui aura été retenu à l'issue de l'appel d'offres.

APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES DE DIAGNOSTICS AMIANTE ET HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES (HAP) DANS LES ENROBÉS DE LA VOIRIE :

- Vu l'ordonnance N°2015-899 du 23 juillet relative aux marchés publics et notamment son article 28,
- Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Chalautre la Grande d'adhérer à un groupement de commandes de diagnostic liés à la présence d'amiante ou d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dans les enrobés de la voirie,

- Considérant que le Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile de France (SIGEIF) le Syndicat d'Énergie de Seine et Marne (SDESM) et le Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY78) entendent assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes de diagnostics amiante et HAP dans les enrobés de voirie,

AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

CANALISATION AU CLOS GAUTHIER :

Madame le Maire informe de la demande de M. COQUART habitant la commune au 10 rue des pruniers, demandant le déplacement de la vanne de son branchement d'eau.

.../...

Après avoir interrogé VEOLIA il semble que le déplacement de la vanne du branchement nécessite le déplacement total de la canalisation ce qui aurait pour conséquence de gros travaux onéreux pour la commune.

VEOLIA proposait 2 solutions :

- soit le déplacement de la canalisation d'eau
- soit la rédaction d'une servitude du réseau d'eau entre la commune et les riverains

M. COQUART explique les limites de son fonds et qu'il a démontré que la bouche à clé de la canalisation d'eau est installée sur son fonds. Cette bouche à clé empêche M. COQUART de procéder à l'installation d'un portail au plus près de l'alignement. Il rappelle qu'il a dû déplacer son mur de clôture pour laisser le libre accès au regard dans lequel passent les réseaux téléphonique et internet.

Il demande qu'un devis soit établi par VEOLIA pour déplacer la vanne à clé et non la totalité de la conduite d'eau. A la réception du devis, il se prononcera sur sa décision de réclamer ses travaux ou pas. Si le devis est trop élevé pour la commune, il installera le portail de l'autre côté de son mur de clôture, à l'intérieur de sa propriété, éloigné de l'alignement.

Le Conseil municipal en prend acte.

LOCATION SALLE POLYVALENTE :

- Vu la demande de location de la salle polyvalente faite par Madame Valérie QUINCY (agent communal) au mois de mars 2019 pour y organiser un évènement familial.

Madame le Maire rappelle que la gratuité de la location de cette salle une fois par an pour le personnel communal avait été évoquée lors de l'étude des tarifs à appliquer. Le conseil municipal avait alors décidé d'étudier au cas par cas les demandes du personnel communal

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

ACCEPTE la demande de Madame QUINCY

DECIDE la gratuité de la salle le week-end du 30 et 31 mars 2019.

PEUPLERAIE : PARCELLE DE BOIS 4c

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'elle a reçu trois propositions d'achats concernant la parcelle de bois 4 c de la peupleraie et que l'ONF informé doit se charger de recontacter les entreprises sollicitées en juin et qui n'avaient pas répondu. Les agents de l'ONF doivent vérifier également le nombre de Beaupré qui diffère sur un devis par rapport à l'estimation de l'ONF.

Le Conseil municipal en prend acte.

QUESTIONS DIVERSES :

Madame le Maire :

- **Signale** que la demande de subvention faite à la FFA pour l'installation de bancs de touche au stade de foot n'a pas été traitée car la Fédération a fait paraître de nouveaux dossiers pour la saison 2018/2019 qui devraient être en ligne prochainement. Le dossier devra être refait et redéposé pour étude.

- **Annonce** qu'il a fallu désigner un autre délégué du Conseil des Listes Electorales. Lors du Conseil du 3 septembre dernier, Monsieur RAVION avait été élu, mais la Préfecture exige que la personne désignée ne soit ni un adjoint ni un conseiller ayant une délégation. Monsieur MAUROUX a accepté de remplir cette fonction. Le Conseil municipal en prend acte.

- **Communique** les résultats relatifs à l'enquête de recensement 2018, soit 655 habitants et 16 logements qui n'ont pas été recensés.

- **Relaie** une information de la Communauté de Communes concernant les frelons asiatiques signalant qu'il est impératif d'informer la mairie s'il y a soupçon de présence d'un nid de frelons asiatiques ou à défaut les pompiers. Une photo permettant d'identifier les frelons asiatiques des guêpes ou abeilles a été diffusée avec le Tambour.

- **Fait** un point sur l'avancement des recherches concernant les « Morts pour la France » inhumés dans notre cimetière communal.

- **Annonce** que le taux de reprise de la plantation est inférieur à 80% pour ce qui concerne les essences principales. La répartition par plateaux est relativement homogène sauf pour le merisier. La végétation concurrente est de l'herbacée ou du semi-ligneux dans la majeure partie de la parcelle. Dans l'hypothèse

qu'il n'y ai pas de regarnie, une sylviculture extensive pourra s'effectuer. Un certain nombre de plants de chênes ont déjà perdu leurs feuilles et les bougeons de ces plants restent verts. L'ONF refera un comptage au printemps prochain pour vérifier que ces plants sont bien présents et si cela est le cas, le taux de reprise pour les chênes sera supérieur d'environ 10%.

.../...

Michèle PANNIER	Francis RAVION	Jean-Marie DARGENT	Éveline DION	Francis BALENGHIEN
Fabienne BENOIST	Claude MAUROUX	Benoît LAMOTTE Proc. à José PANNIER	José PANNIER	Alain FAYOLLE
Antoinette REGNAULT proc. à Michèle PANNIER	Yoann SIMARD	Lionel SIMARD	Alain COQUART	Marc JACOB

Compte-rendu du conseil municipal du 11 octobre 2018